

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le mercredi 21 février 2018 à 14 h 15, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé, Baie-Comeau.

SONT PRÉSENTS :

M.	Marcel Furlong	Préfet
M.	Yves Montigny	Maire de Baie-Comeau
M.	Jean-Yves Bouffard	Maire de Godbout
M.	Steeve Grenier	Maire de Franquelin
M.	Jean-Claude Cassista	Représentant de Pointe-Lebel
M.	Serge Deschênes	Maire de Pointe-aux-Outardes
M.	Yoland Émond	Maire de Chute-aux-Outardes
M.	Joseph Imbeault	Maire de Ragueneau
M ^{me}	Patricia Huet	Directrice générale et secrétaire-trésorière
M ^{me}	Lise Fortin	Secrétaire-trésorière adjointe

EST ABSENT :

M.	Serge Lestage	Maire suppléant de Baie-Trinité
----	---------------	---------------------------------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Marcel Furlong, préfet, procède à l'ouverture de la séance à 14 h 15 et le quorum est constaté.

Rés. 2018-21 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière en enlevant :

6.17) Modification à la Politique de soutien aux projets structurants

Les affaires nouvelles sont fermées.

Rés. 2018-22 **3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2018**

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2018.

Rés. 2018-23 **4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - JANVIER 2018**

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport mensuel du TNO pour le mois de janvier 2018 incluant la compilation des activités.

Rés. 2018-24 **5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'accepter le dépôt de la correspondance figurant sur la liste 2018-02.

6. AFFAIRES COURANTES

Rés. 2018-25 **6.1 Autorisation du paiement des comptes - Janvier 2018**

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes de la MRC de Manicouagan et de l'aéroport de Baie-Comeau pour un montant de 272 219,22 \$.

6.2 Formation sur l'éthique et la déontologie (point d'information)

Conformément à l'article 15, alinéa 3 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la directrice générale de la MRC informe les membres du conseil que le préfet élu au suffrage universel, M. Marcel Furlong, a participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, dispensée par l'Union des municipalités du Québec.

Rés. 2018-26 **6.3 Projet cadets été 2018**

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT l'embauche de deux (2) cadets pour la période estivale 2018;

CONSIDÉRANT que le coût de ce projet évalué à 20 000 \$ est partagé à parts égales avec la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2017, le Conseil des maires a donné son accord à ce projet lors du dépôt des prévisions budgétaires 2018.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu :

Que le conseil de la MRC de Manicouagan accepte de participer financièrement pour un montant de 10 000 \$ à la réalisation de ce projet d'embauche de deux (2) cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2018.

Que le préfet, monsieur Marcel Furlong, soit et est autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

Rés. 2018-27 **6.4 Demande de commandite - Symposium de peinture de Baie-Comeau**

CONSIDÉRANT la demande de commandite du comité organisateur du Symposium de peinture dont la 32^e édition de l'événement se tiendra du 26 juin au 1^{er} juillet 2018.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu de contribuer pour un montant de 2 000 \$ pour la tenue de cet événement soit, la catégorie Spatule de Bronze, et de réserver un espace mécène au coût de 495 \$.

Rés. 2018-28 **6.5 Vélo Santé 2018**

CONSIDÉRANT que se tiendra les 24, 25 et 26 août 2018, la 15^e édition de Vélo Santé-Alcoa au profit de la Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan;

CONSIDÉRANT que la directrice générale, madame Patricia Huet, participera à cette 15^e édition.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan accepte de commanditer la participation de madame Huet pour un montant de 1 500 \$. Ces argent s seront pris à même le budget du TNO de la Rivière-aux-Outardes et versés à la Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan.

Rés. 2018-29 **6.6 Demande d'aide financière - Ordre du Mérite Nord-Côtier**

CONSIDÉRANT que le 3 juin 2018, l'Ordre du Mérite Nord-Côtier tiendra sa 37^e investiture dont le but est d'honorer les bénévoles contribuant au mieux-être des communautés de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la réalisation de cette journée de reconnaissance.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu de contribuer pour un montant de 250 \$ pour la tenue de la 37^e investiture de l'Ordre du Mérite Nord-Côtier.

Rés. 2018-30 **6.7 Assurances collectives des employés de la MRC de Manicouagan**

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan a un préfet élu au suffrage universel depuis novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le contrat d'assurances collectives des employés de la MRC de Manicouagan afin de permettre l'admissibilité du préfet élu.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu de demander à l'assureur d'apporter une modification au contrat d'assurances collectives afin de permettre l'admissibilité du préfet élu au suffrage universel.

Rés. 2018-31

6.8 Représentativité de la TGIRT Manicouagan

CONSIDÉRANT l'entente de délégation relative à la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts intervenue le 31 mars 2016 entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et les MRC de la Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan est responsable de la gestion et de l'animation de la Table de gestion intégré des ressources du territoire (TGIRT) de Manicouagan ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1.7 des Règles de fonctionnement de la TGIRT, la MRC doit réviser annuellement la représentativité des membres de cette table.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan entérine la nomination des représentants de la TGIRT Manicouagan, à savoir:

<i>Titre</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Société/Organisme</i>	<i>Représentant Substitut Observateur</i>
Industrie forestière (1 vote)				
<i>Madame</i>	<i>Judith</i>	<i>Gagné</i>	Produits forestiers résolu	<i>R</i>
<i>Monsieur</i>	<i>Nicolas</i>	<i>Fortin</i>	Produits forestiers résolu	<i>S</i>
Entrepreneurs et travailleurs (1 vote)				
<i>Monsieur</i>	<i>William</i>	<i>Lebel</i>	La Nord-Côtière	<i>R</i>
<i>Monsieur</i>	<i>Clément</i>	<i>Paquet</i>	Nord Forêt	<i>R</i>
<i>Monsieur</i>	<i>Rémi</i>	<i>Paquet</i>	Nord Forêt	<i>S</i>
3- MRC et Municipalité (1 vote)				
<i>Monsieur</i>	<i>Phillippe</i>	<i>Postras</i>	Municipalité régionale de comté de Manicouagan	<i>R</i>
<i>Monsieur</i>	<i>Yves</i>	<i>Montigny</i>	Ville de Baie-Comeau	<i>S</i>
4- Environnement et développement durable (1 vote)				
<i>Monsieur</i>	<i>Godefroy</i>	<i>Tardy</i>	Réserve mondiale de la Biosphère Manicouagan-Uapishka	<i>R</i>
<i>Monsieur</i>	<i>Normand</i>	<i>Bissonnette</i>	Organisme de bassins versants Manicouagan	<i>R</i>
<i>Madame</i>	<i>Cristina</i>	<i>Pagola</i>	Organisme de bassins versants Manicouagan	<i>S</i>
<i>Monsieur</i>	<i>Sébastien</i>	<i>Caron</i>	Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN)	<i>R</i>
<i>Madame</i>	<i>Marie-Michelle</i>	<i>Morneau</i>	Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN)	<i>S</i>

5- Récréotourisme (1 vote)				
Monsieur	Charles	Pinard	Pourvoirie du Lac Cyprès	S
Monsieur	Fernand	Potvin	Association des pourvoiries de la Côte-Nord	R
6- Utilisateurs terres publiques (1 vote)				
Monsieur	Guy	Forget	Regroupement des Locataires de Terres Publiques du Québec	S
Monsieur	André	Boulianne	Association des Chasseurs et Pêcheurs Manic-Outardes (ACPMO)	R
Énergie et mines (1 vote)				
Vacant			Représentant secteur mines	
Madame	Martine	Lapierre	Hydro-Québec	R
7- Faune (1 vote)				
Monsieur	Jean-Pierre	Rioux	Regroupement des trappeurs de la Côte-Nord	S
Monsieur	Gervais	Viens	Regroupement des trappeurs de la Côte-Nord (président local B-C)	S
Monsieur	Pierre	Laberge	Regroupement des trappeurs de la Côte-Nord	R
Monsieur	George	Gagnon	FQSA	R
Monsieur	André	Desbiens	Zec Varin	R
Monsieur	Olivier	Doucet	Regroupement des Zec Côte-Nord	S
Observateurs (sans vote)				
Monsieur	Bernard	Plante	Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier - Section locale 22	O
Madame	Marie-Hélène	Rousseau	Conseil des Innus de Pessamit	O
Monsieur	Éric	Canapé	Innus Pessamit (conseiller politique)	O
Monsieur	André	Côté	Innus Pessamit (directeur Territoire et Ressources)	O
Madame	Josée	Althot	Cégep de Baie-Comeau	O
Madame	Marie-Eve	Gélinas	Association forestière Côte-Nord	O
Personnes-ressources et expert (sans vote)				
Madame	Judith	Gagné	Produits forestiers résolu (Certification et représentante avec vote)	NA
Monsieur	Guillaume	Robert	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (UG)	NA
Monsieur	Francis	Lemay-Jutras	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	NA
Monsieur	Mathieu	Cyr	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	NA

Rés. 2018-32

6.9 Mandat à Galerie du Tapis - Nouveaux bureaux

CONSIDÉRANT que des cloisons intérieures seront construites afin de fermer deux bureaux dont l'espace de travail actuel est de type aire ouverte;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la Galerie du Tapis pour la réalisation des travaux de plâtrage et peinture.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu :

De mandater la Galerie du Tapis pour la réalisation des travaux de plâtrage et peinture des nouveaux bureaux à construire, pour un montant de 4 400 \$, taxes en sus, le tout conformément à leur soumission datée du 25 janvier 2018.

Qu'un montant de 4 619,45 \$ soit financé par le fonds de roulement remboursable sur une période de 4 ans (2019-2022).

Rés. 2018-33 **6.10 Contrat de service - Soutien en secrétariat pour l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retenir les services d'une personne-ressource afin de soutenir l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord dans les tâches reliées au secrétariat;

CONSIDÉRANT l'offre de services de madame Hélène D'Amours pour exercer cette fonction à titre d'employée contractuelle;

CONSIDÉRANT que la MRC de Sept-Rivières agira à titre de MRC contractuelle au contrat de service à intervenir entre les parties ;

CONSIDÉRANT que ledit contrat est pour un an à titre de projet pilote, pour un montant maximal de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT la proposition de partage de coûts entre les MRC de la Côte-Nord.

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu :

De défrayer 17,10 % des honoraires versés à madame Hélène D'Amours dans le cadre du contrat à intervenir entre les parties, et ce, jusqu'à concurrence de 855,00 \$.

D'autoriser la directrice générale à puiser ladite somme du Fonds de développement des territoires (FDT).

Rés. 2018-34 **6.11 Financement des frais de déplacement pour le FARR**

CONSIDÉRANT que l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord a autorisé un budget de 10 000 \$ pour assumer les frais de déplacement relatifs à la tenue des réunions dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT que la contribution de chacune des MRC sera en fonction du pourcentage établi pour le FARR.

Sur motion de monsieur Jean-Claude Cassista, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan autorise la directrice générale à approprier un montant de 2 144 \$ du Fonds de développement des territoires (FDT) pour sa contribution financière.

Rés. 2018-35 **6.12 Appui à la Fédération des producteurs forestiers du Québec et au Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec**

CONSIDÉRANT que la forêt privée est affligée depuis plusieurs années par une importante épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette;

CONSIDÉRANT que cette grave épidémie poursuit sa progression et que la superficie des boisés privés affectés par l'insecte ne cesse de croître;

CONSIDÉRANT la cellule d'urgence mise en place au cours de la dernière année afin d'établir un plan d'action pour atténuer les impacts de l'épidémie;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec amorcera, au printemps 2018, des arrosages d'insecticide biologique pour protéger les peuplements d'avenir;

CONSIDÉRANT qu'il faut travailler à reboiser les forêts ayant subi de graves dommages;

CONSIDÉRANT les investissements requis à la hauteur de 10 millions de dollars par année pour le reboisement de 8,4 millions de plants annuellement.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu :

D'appuyer la Fédération des producteurs forestiers du Québec et le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec dans leur démarche auprès du Gouvernement du Québec pour l'obtention de mesures d'aide à la forêt privée bonifiée, et ce, dès l'année 2018.

Que copie de la présente résolution soit transmise à M. Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, à M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque et à Mme Lorraine Richard, députée de Duplessis.

Rés. 2018-36 **6.13 Certificat de conformité - Règlement 2018-932 modifiant le règlement 2003-644 (zonage) Ville de Baie-Comeau**

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Manicouagan est en vigueur sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT qu'en date du 22 janvier 2018, la Ville de Baie-Comeau a adopté, par la résolution 2018-35, le règlement 2018-932 modifiant le règlement 2003-644 concernant le zonage;

CONSIDÉRANT que les articles 137.2 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme obligent les municipalités locales à soumettre à la MRC pour analyser leur conformité eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire :

-1° tout règlement qui modifie ou remplace le règlement de zonage, de lotissement ou de construction;

-2° l'un ou l'autre des règlements prévus aux sections VII à XI et XIII du CHAPITRE IV et à l'article 116;

-3° tout règlement qui modifie ou remplace un règlement visé au paragraphe 2°

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'étude du règlement 2018-932 de la Ville de Baie-Comeau, le conseil de la MRC de Manicouagan est d'avis que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire pour le règlement 2018-932 de la Ville de Baie-Comeau modifiant le règlement 2003-644 concernant le zonage, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Rés. 2018-37 **6.14 Certificat de conformité - Règlement 2018-933 modifiant le règlement 2003-644 (zonage) Ville de Baie-Comeau**

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Manicouagan est en vigueur sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT qu'en date du 22 janvier 2018, la Ville de Baie-Comeau a adopté, par la résolution 2018-36, le règlement 2018-933 modifiant le règlement 2003-644 concernant le zonage;

CONSIDÉRANT que les articles 137.2 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme obligent les municipalités locales à soumettre à la MRC pour analyser leur conformité eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire :

-1° tout règlement qui modifie ou remplace le règlement de zonage, de lotissement ou de construction;

- 2° l'un ou l'autre des règlements prévus aux sections VII à XI et XIII du CHAPITRE IV et à l'article 116;
- 3° tout règlement qui modifie ou remplace un règlement visé au paragraphe 2°

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'étude du règlement 2018-933 de la Ville de Baie-Comeau, le conseil de la MRC de Manicouagan est d'avis que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé pour le règlement 2018-933 de la Ville de Baie-Comeau modifiant le règlement 2003-644 concernant le zonage, le tout selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Rés. 2018-38 **6.15 PSPS volet rural - PAO / Municipalité de Pointe-aux-Outardes (Afficheurs de vitesse)**

CONSIDÉRANT le projet de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, lequel consiste à acquérir trois afficheurs de vitesse Radars pédagogiques pour faciliter la sensibilisation à la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT que ce projet est évalué à 20 830 \$;

CONSIDÉRANT que le comité aviseur ne recommande pas ce projet puisqu'il ne répond pas aux critères d'un projet structurant, qu'il considère qu'il appartient aux municipalités et au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'assurer la sécurité des citoyens sur le réseau routier et qu'il ne souhaite pas créer de précédent ou d'injustice envers des municipalités ayant acquis de tels équipements à même leur budget municipal.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu de ne pas octroyer l'aide financière demandée par la Municipalité de Pointe-aux-Outardes dans le cadre de la PPS - volet rural Pointe-aux-Outardes, pour son projet d'acquisition d'afficheurs de vitesse.

Rés. 2018-39 **6.16 FSDCS / Coopérative d'habitation l'Essaimage**

CONSIDÉRANT le projet de la Coopérative d'habitation l'Essaimage, lequel consiste à acquérir trois immeubles à logements, dont un dans le secteur ouest de la ville et deux dans le secteur est, afin d'offrir des logements de qualité destinés aux familles et aux personnes vivant seules avec des revenus faibles ou modestes;

- CONSIDÉRANT la confirmation de la Société d'habitation du Québec (SHQ) à l'effet que les 19 unités de logement sont réservées en vue de la réalisation du projet;
- CONSIDÉRANT que la réalisation d'un projet de logements coopératifs avec la SHQ implique trois grandes étapes, à savoir:
- Réservation d'unités;
 - Engagement conditionnel, comprenant notamment la réalisation des études avant-projet;
 - Engagement définitif, permettant à l'organisme d'acquérir les immeubles et de procéder à la réalisation de travaux;
- CONSIDÉRANT que la contribution du Fonds de soutien au développement de communautés en santé (FSDCS) est nécessaire à l'étape de l'engagement conditionnel;
- CONSIDÉRANT que le projet répond aux besoins en logements communautaires dans la Manicouagan, qu'il contribue à réduire les inégalités sociales et à lutter contre la pauvreté, fondement même du FSDCS ;
- CONSIDÉRANT que la Coopérative est supportée dans sa démarche par la Cité des Bâisseurs qui nous assure que tous les projets ayant obtenu une réservation d'unités, à l'exception d'un seul organisme qui a abandonné volontairement le projet, se sont rendus à terme avec succès;
- CONSIDÉRANT que la Coop l'Essaimage signera une convention d'exploitation avec la SHQ dans laquelle se retrouve un ensemble de conditions à respecter pendant la durée du prêt hypothécaire (qui ne peut être inférieur à 25 ans), ce qui assurera la pérennité de la vocation sociale du projet;
- CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité aviseur pour ce projet évalué à 2 687 181 \$.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser ID Manicouagan (CLD) à verser à la Coopérative d'habitation l'Essaimage un montant de 30 000 \$ à même l'enveloppe budgétaire 2017 du Fonds de soutien au développement de communautés en santé (FSDCS), pour son projet intitulé Coopérative d'habitation l'Essaimage, selon l'une des deux éventualités suivantes:

- Lors de l'étape de l'engagement conditionnel, avec une garantie totale sur la subvention accordée par le FSDCS, et ce, afin d'assurer le remboursement au FSDCS advenant le cas où le projet ne franchirait pas l'étape de l'engagement définitif.
- Lorsque la Coopérative aura franchi l'étape de l'engagement définitif, si la subvention accordée par le FSDCS ne peut être totalement garantie.

6.17 Modification à la Politique de soutien aux projets structurants

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Rés. 2018-40

6.18 Financement des honoraires - BIS Communication

CONSIDÉRANT que l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord a autorisé un budget de 5 000 \$ pour assumer les honoraires de BIS Communication relativement à la mise en oeuvre d'une stratégie de communication pour contrer la problématique nord-côtière en ce qui a trait à l'assurance-emploi;

CONSIDÉRANT que la contribution de chacune des MRC sera en fonction du pourcentage établi pour le Fonds de développement des territoires (FDT).

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu :

De défrayer 17,1 % des honoraires facturés par BIS Communication, et ce, jusqu'à concurrence de 855,00 \$.

D'autoriser la directrice générale à puiser ladite somme du Fonds de développement des territoires (FDT).

Rés. 2018-41

6.19 Rapport annuel 2017 / Programme d'amélioration de l'habitat

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2017 fait état des dossiers traités et des subventions versées par la Société d'Habitation du Québec dans le cadre de l'application des programmes bénéficiant d'une entente entre la SHQ et la MRC de Manicouagan, à savoir:

- Adaptation de domicile (PAD)
- RénoRégion (PRR)
- Amélioration des maisons d'hébergement (PAMH)

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt du rapport annuel 2017 relatif aux programmes de l'amélioration de l'habitat préparé par M. Jimmy Blouin.

Que copie dudit rapport annuel soit transmis à la Société d'habitation du Québec.

Rés. 2018-42

6.20 Appel d'offres sur invitation / Contrôle qualitatif des matériaux

- CONSIDÉRANT l'aide financière octroyée par Transports Canada, dans le cadre du PAIA, pour la réhabilitation des chaussées aéroportuaires à l'aéroport de Baie-Comeau;
- CONSIDÉRANT que le contrôle qualitatif des matériaux est requis dans le cadre de la réalisation desdits travaux;
- CONSIDÉRANT que les coûts de ces services sont prévus dans l'aide financière de Transports Canada;
- CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 936.0.1.2 du Code municipal, un système de pondération et d'évaluation des offres doit être utilisé pour l'adjudication d'un contrat relatif à des services professionnels.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu :

Que les firmes dont les noms figurent sur la liste déposée au conseil des maires soient invitées à soumissionner pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux de réhabilitation des chaussées aéroportuaires.

Que la MRC de Manicouagan nomme Mme Patricia Huet, directrice générale, responsable de l'appel d'offres requis.

Que les critères d'évaluation de l'appel d'offres et le système de pondération déposés aux membres du conseil soient utilisés dans le cadre de l'appel d'offres à réaliser.

Rés. 2018-43

6.21 Autorisation de signature - MAMOT-MRC pour l'accompagnement municipalité de Baie-Trinité

- CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a sollicité l'aide de la MRC de Manicouagan pour accompagner la municipalité de Baie-Trinité;
- CONSIDÉRANT que des discussions ont actuellement cours relativement à l'élaboration d'un protocole d'entente à intervenir entre les parties.

Sur motion de monsieur Yves Montigny, il est proposé et unanimement résolu que le préfet, monsieur Marcel Furlong, soit et est autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir avec le MAMOT pour l'accompagnement de la municipalité de Baie-Trinité, et ce, à la satisfaction de chacune des parties.

Rés. 2018-44 **6.22 Travaux ventilation et réseautique - Édifice administratif**

CONSIDÉRANT la construction de cloisons intérieures pour fermer deux bureaux dont l'espace de travail actuel est de type aire ouverte;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la réalisation des travaux de ventilation et de réseautique afférents aux nouveaux bureaux construits.

Sur motion de monsieur Jean-Claude Cassista, il est proposé et unanimement résolu de mandater les entreprises suivantes:

- Ventilation du Nord pour un montant de 3 200,00 \$, taxes en sus.
- VIP Télécom pour un montant de 1 798 \$, taxes en sus.

D'autoriser la directrice générale à financer le coût desdits travaux de la façon suivante :

- Un montant de 5 247,28 \$ provenant du fonds de roulement de la MRC, remboursable sur une période de 4 ans (2019-2022).

Rés. 2018-45 **6.23 Demande de partenariat - Forum Côte-Nord sur l'industrie touristique 2018**

CONSIDÉRANT la demande de partenariat déposée par Tourisme Côte-Nord relativement à la tenue d'un Forum touristique qui se tiendra les 18, 19 et 20 avril 2018 sous le thème Destination Côte-Nord;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité déposé par l'organisme.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan accepte de contribuer financièrement à cet évènement et ce, à titre de partenaire associé pour un montant de 2 000 \$.

Rés. 2018-46 **6.24 Demande d'aide financière - Corporation Eau Grand Air**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Corporation Eau Grand Air de Baie-Comeau relative à la tenue du Festival qui aura lieu du 5 au 8 juillet 2018 et du marathon prévu le 7 juillet;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière pour ces deux (2) évènements est de 5 000 \$.

Sur motion de monsieur Joseph Imbeault, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan accorde un montant de 5 000 \$, taxes incluses, à la Corporation Eau Grand Air de Baie-Comeau pour la tenue de ces deux (2) activités.

7. AFFAIRES NOUVELLES

Les affaires nouvelles sont fermées.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gaston Lessard émet les commentaires suivants :

- Pont sur le Saguenay - les efforts doivent être poursuivis.
- La MRC doit donner des indicateurs de performance au préfet pour voir l'évolution des travaux.

Et demande si la MRC a un comité sur la faune.

Les journalistes posent des questions sur les sujets suivants :

- Afficheur de vitesse à Pointe-aux-Outardes, si le projet va se faire quand même. Équipements mobiles selon les activités dans la municipalité.
- À Pointe-Lebel, si un tel afficheur a été efficace
- Protocole d'entente MAMOT/MRC pour les services rendus à Baie-Trinité
- Coopérative L'Essaimage - financement
- Forêt privée
- Modification au règlement de zonage / Édifice Le Cartier

Rés. 2018-47 **9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu que la séance soit levée à 15 h 02.

MARCEL FURLONG
PRÉFET

PATRICIA HUET
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

MARCEL FURLONG
PRÉFET

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN

768, RUE BOSSÉ, BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G5C 1L6

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 21 FÉVRIER 2018 À 14 H 15
SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE MANICOUAGAN**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2018**
- 4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - JANVIER 2018**
- 5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 6. AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1.** Autorisation du paiement des comptes - Janvier 2018
 - 6.2.** Formation sur l'éthique et la déontologie (point d'information)
 - 6.3.** Projet cadets été 2018
 - 6.4.** Demande de commandite - Symposium de peinture de Baie-Comeau
 - 6.5.** Vélo Santé 2018
 - 6.6.** Demande d'aide financière - Ordre du Mérite Nord-Côtier
 - 6.7.** Assurances collectives des employés de la MRC de Manicouagan
 - 6.8.** Représentativité de la TGIRT Manicouagan
 - 6.9.** Mandat à Galerie du Tapis - Nouveaux bureaux
 - 6.10.** Contrat de service - Soutien en secrétariat pour l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord
 - 6.11.** Financement des frais de déplacement pour le FARR
 - 6.12.** Appui à la Fédération des producteurs forestiers du Québec et au Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

- 6.13.** Certificat de conformité - Règlement 2018-932 modifiant le règlement 2003-644 (zonage) Ville de Baie-Comeau
- 6.14.** Certificat de conformité - Règlement 2018-933 modifiant le règlement 2003-644 (zonage) Ville de Baie-Comeau
- 6.15.** PSPS volet rural - PAO / Municipalité de Pointe-aux-Outardes (Afficheurs de vitesse)
- 6.16.** FSDCS / Coopérative d'habitation l'Essaimage
- 6.17.** Modification à la Politique de soutien aux projets structurants
- 6.18.** Financement des honoraires - BIS Communication
- 6.19.** Rapport annuel 2017 / Programme d'amélioration de l'habitat
- 6.20.** Appel d'offres sur invitation / Contrôle qualitatif des matériaux
- 6.21.** Autorisation de signature - MAMOT-MRC pour l'accompagnement municipalité de Baie-Trinité
- 6.22.** Travaux ventilation et réseautique - Édifice administratif
- 6.23.** Demande de partenariat - Forum Côte-Nord sur l'industrie touristique 2018
- 6.24.** Demande d'aide financière - Corporation Eau Grand Air

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

